

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de SAINT-FUSCIEN
14 rue de Cagny
80680 SAINT - FUSCIEN - 702

Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
District du Grand Amiens
Canton de Boves
☎ 03.22.09.52.45.
Fax : 03.22.09.04.10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-FUSCIEN**
Séance du 3 juin 2009

Convocations du 28 mai 2009
Affichage du 28/05/2009
Nombre de conseillers : 15
Présents : 14
Votants : 14

N° 2/06/2009

L'an deux mille neuf, le 3 juin, à 20 h, le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la Présidence de Monsieur le Maire, Dominique de Thézy

Étaient présents :	Monsieur Dominique de THÉZY	Monsieur Christian LUSSON
	Madame Marie-Alix LEFEBVRE	Monsieur Alain BACRO
	Madame Catherine LECLERCQ	Monsieur Stéphane CALLIES
	Madame Claudette JOLY- COTREL	Madame Béatrice HÉNIN
	Madame Aline CHOQUET	Monsieur Jackie VANBELLE
	Monsieur Henry-Paul FIN	Monsieur Jean-Claude PINCHON
	Monsieur Jacques PINTÉ	Madame Corinne BELVALETTE

Absente non excusée : Madame Christelle SURGET

Secrétaire de séance : Mme LECLERCQ

OBJET : - Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
-Bilan de concertation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la révision du P.L.U se déroule et à quelle étape de la procédure le projet se situe. Il présente le projet de P.L.U.

Il rappelle les modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée tout au long de l'élaboration du P.L.U, jusqu'à ce jour.

Le conseil municipal,

Vu la délibération du 29/11/1995 prescrivant la révision du P.L.U et la délibération du 04/06/2008 lançant la reprise des études et définissant les modalités de la concertation liées à la révision du PLU;

Vu le compte-rendu de la séance du 4 février 2009 qui a débattu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R 123.18, L123.19 et L 300.2;

Vu le projet de Plan local d'Urbanisme et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et les annexes;

Vu le bilan de la concertation présenté par le Maire,

Considérant que le projet de Plan local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui sont associées à son élaboration, ainsi que, à leur demande, aux communes limitrophes et aux établissements de coopération intercommunale directement intéressés ;

Après en avoir délibéré,

- prend acte du bilan de la concertation ainsi présenté :

Les numéros du bulletin municipal des mois de mai 2008, octobre 2008, janvier 2009 et mars 2009 distribués dans toutes les boîtes aux lettres ont informé de l'avancement des études. Plus particulièrement celui de mars 2009 a permis d'informer la population du contenu du projet.

La même information était disponible sur le site internet de la commune.

Une réunion publique s'est tenue le 18 février 2009 dont le Courrier Picard s'est fait l'écho. Plus de cent habitants y ont assisté et ont pu faire part de leurs observations.

Les mêmes documents ont été en outre affichés en mairie.

Une réunion du travail avec les agriculteurs de la localité s'est tenue le 25 mars 2009 en présence d'une représentante de la chambre d'agriculture.

Plusieurs autres réunions de travail ont été tenues avec Monsieur le Président de l'Association Avenir Saint-Fuscien. A la suite l'association a fait part de ses observations par courrier du 14 avril 2009 qui a fait l'objet d'une réponse de la municipalité en date du 4 mai 2009.

Tous les courriers ou demandes d'information formulées par les habitants ont reçu réponse.

Le registre ouvert en mairie est resté vierge d'observations.

Ces différentes démarches ont fait l'objet de compte-rendu ou de réponses annexés à la présente délibération.

- **Arrête le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Fuscien tel qu'il est annexé à la présente délibération.**

- **Précise que le Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :**

- aux personnes publiques associées

- à Monsieur le Maire des communes de :

Cagny, Boves, Sains-en-Amienois, Rumigny, Hébécourt, Dury, Amiens

- à Monsieur le Président de l'ADUGA

- à Monsieur le Président du SIVOM de Boves

- à Monsieur le Président d'Amiens Métropole

- à Monsieur le Président du SIER

- à Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture

- à Monsieur le Président le Chambre de Commerce de d'Industrie

- à Monsieur le Président de la Chambre des métiers

- à Monsieur le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière

- **Dit que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie;**

- **Dit que le dossier définitif de révision tel qu'arrêté par le conseil municipal est tenu à la disposition du public.**

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que susdit

Pour extrait conforme, **le 3 juin 2009**

Le Maire

D. de Thézy